

**Synthèse des observations du public
Consultation du 25 juin au 16 juillet 2021**

**Arrêté portant
modification du site Natura 2000
« Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin »**

Un internaute a émis un avis favorable à l'extension du périmètre du site Natura 2000 « Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin ».